

LES PAVILLONS-SOUS-BOIS

ORDURES MÉNAGÈRES

✓ À DÉPOSER DANS LE BAC, DANS UN SAC PLASTIQUE ADAPTÉ ET FERMÉ



EMBALLAGES EN VERRE

✓ À DÉPOSER EN VRAC SANS SAC



✗ À NE PAS DÉPOSER

- AMPOULES ET NÉONS - VAISSELLE
- POTS DE FLEURS - MIROIRS

EMBALLAGES ET PAPIERS

✓ À DÉPOSER EN VRAC DANS LE BAC SANS SAC

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS



✗ À NE PAS DÉPOSER

TOUS LES OBJETS MÊME CEUX EN PLASTIQUE. LES OBJETS NE SONT PAS DES EMBALLAGES

DÉCHETS VÉGÉTAUX

✓ À DÉPOSER EN VRAC DANS VOTRE CONTENANT OU EN FAGOTS AVEC UN LIEN NATUREL DE TYPE FICELLE

À PRÉSENTER LA VEILLE AU SOIR DANS DES SACS EN PAPIER BIODÉGRADABLE OUVERTS. LE CONTENU DOIT ÊTRE VISIBLE ET IDENTIFIABLE PAR LES AGENTS DE COLLECTE. CES SACS FOURNIS PAR GRAND PARIS GRAND EST SONT DISPONIBLES DANS LES DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE (LISTE SUR GRANDPARISGRANDEST.FR).

TONTE DE GAZON - FEUILLES - PLANTES ET FLEURS BRANCHAGES - TAILLE DE HAIES



! À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

TRONCS ET SOUCHES D'ARBRES, BRANCHES D'UN DIAMÈTRE SUPÉRIEUR À 6 CM, OBJETS EN BOIS, CAGETTES ET POTS DE FLEURS

! À DÉPOSER DANS VOTRE COMPOSTEUR OU DANS VOTRE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES

DÉCHETS ALIMENTAIRES

✗ À NE PAS DÉPOSER

LES DÉCHETS VÉGÉTAUX DÉPOSÉS EN VRAC SUR LE SOL NE SERONT PAS COLLECTÉS

OBJETS ENCOMBRANTS

✓ À DÉPOSER DEVANT CHEZ VOUS OU DANS LES ZONES DÉDIÉES, LA VEILLE AU SOIR

TABLE - FERRAILLE - MOBILIER DIVERS - MATELAS - GRANDS CARTONS PLIÉS



! À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

PRODUITS DANGEREUX POUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT (POTS DE PEINTURES, HUILES, BATTERIES, FOUR, FRIGO, TV, PNEU ETC)

DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

GRAVATS, BRANCHES, SOUCHES

0 800 50 49 36 Service & appel gratuits grandparisgrandest.fr

LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Le réseau de déchèteries est soumis à un règlement intérieur fixant l'ensemble des conditions d'accès, de circulation et d'utilisation des équipements ainsi que le rôle des agents d'accueil. Le document est consultable auprès de l'agent d'accueil et sur grandparisgrandest.fr

LA LISTE DES DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE EST DISPONIBLE SUR LE SITE GRANDPARISGRANDEST.FR

À NOTER :

- L'accès au réseau de déchèteries est réservé aux particuliers résidant sur le Territoire de Grand Paris Grand Est (hors Gournay-sur-Marne et Montfermeil).
- Dépôt limité à 1m³ par jour et jusqu'à 4m³ par semaine maximum par foyer.
- Accès interdit aux professionnels
- Seuls les véhicules de tourisme ne dépassant pas 1,90 m de hauteur sont autorisés à pénétrer dans les déchèteries. Les véhicules utilitaires sont interdits.

Dans le cas d'un particulier souhaitant utiliser un véhicule ne respectant pas ces prescriptions, il devra émettre une demande de dérogation au préalable sur grandparisgrandest.fr

JUSTIFICATIFS :

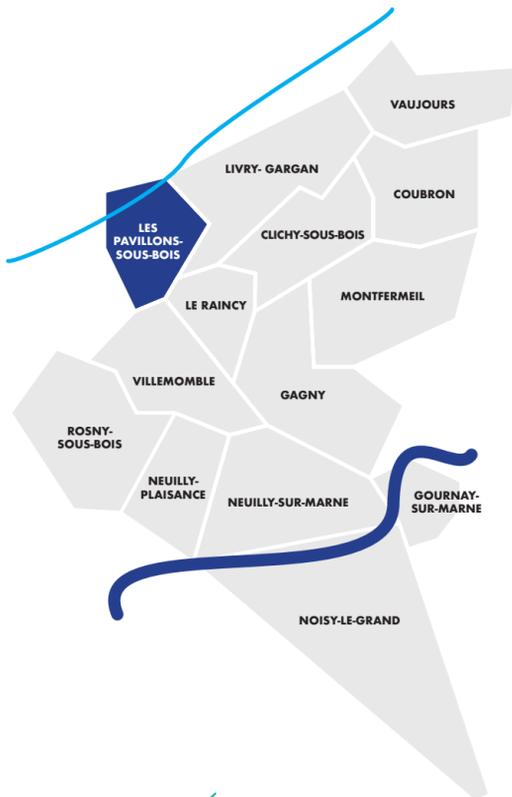
POUR OBTENIR UNE AUTORISATION, 2 SOLUTIONS :

Par internet : remplir le formulaire sur le site de Grand Paris Grand Est en joignant les pièces suivantes :

- Une carte d'identité ou passeport ;
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance de loyer, factures d'électricité, de gaz, d'eau ou dernière taxe d'habitation).
- La carte grise du véhicule.

Par courrier : remplir le formulaire et nous le transmettre accompagné des photocopies des pièces justificatives et vos coordonnées (adresse + téléphone) :

GRAND PARIS GRAND EST
Direction Prévention et Gestion des Déchets
11, boulevard du Mont d'Est 93160
Noisy-le-Grand



Grand Paris Grand Est

TERRITOIRE D'AVENIR
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL :
CLICHY-SOUS-BOIS, COUBRON, GAGNY,
GOURNAY-SUR-MARNE, LE RAINCY,
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS, LIVRY-GARGAN,
MONTFERMEIL, NEUILLY-PLAISANCE,
NEUILLY-SUR-MARNE, NOISY-LE-GRAND,
ROSNY-SOUS-BOIS, VAUJOURS, VILLEMOMBLE.

TERRITOIRE RÉEMPLOI DONNEZ UNE SECONDE VIE À VOS OBJETS

Vous avez des objets que vous n'utilisez plus ? Vendez-les ou faites-en don près de chez vous via la plateforme Territoire Réemploi. Une plateforme qui s'inscrit dans la logique de « consommer mieux » en favorisant le réemploi et en réduisant la quantité de déchets produits. Son principe est simple : saisissez votre adresse puis consultez les offres avant d'entrer en relation avec le propriétaire du bien qui vous intéresse. Vous souhaitez déposer une annonce ? Créez votre espace et déposez votre annonce.
WWW.TERRITOIRE-REEMPLOI.FR

CARTE INTERACTIVE GESTION DES DÉCHETS 2.0

Plus simple et plus rapide, entrez votre adresse sur cette carte dynamique pour identifier les jours de collecte de vos déchets ainsi que les points d'apport volontaire et les déchèteries proches de chez vous.
Accès via WWW.GRANDPARISGRANDEST.FR

ASTUCES RÉDUISEZ VOS DÉCHETS

ÉVITEZ LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

- Faites une liste de courses
- Soyez attentif aux dates de péremption
- Cuisez les restes

RÉDUISEZ VOS EMBALLAGES

- Achetez des produits peu emballés voire non emballés
- Privilégiez les produits en vrac

OFFREZ UNE DEUXIÈME VIE À VOS OBJETS

- Vendez-les ou donnez-les près de chez vous
- Donnez-les à une recyclerie ou une friperie
- Déposez vos textiles dans un point d'apport volontaire pour qu'ils soient triés et valorisés par des professionnels.

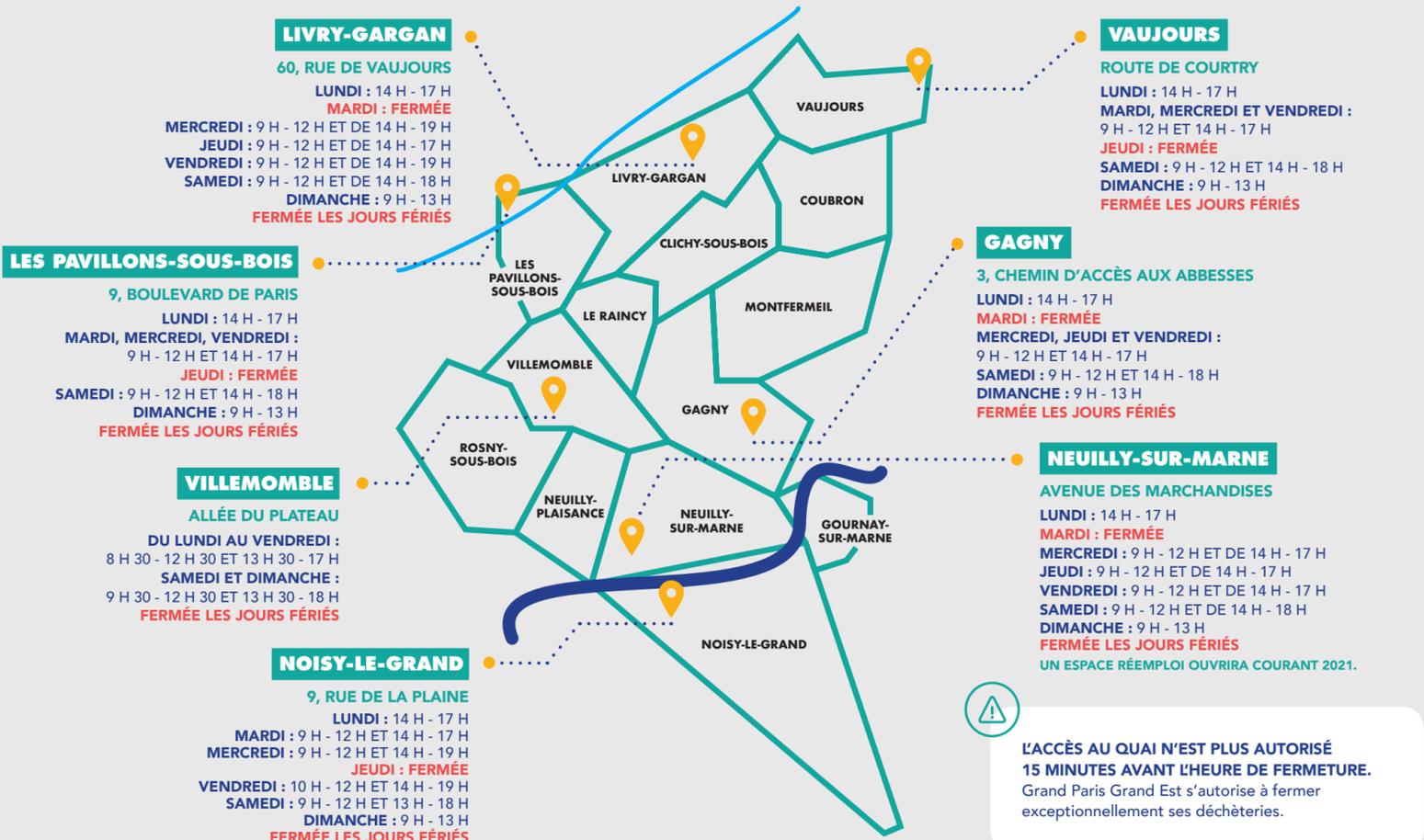
PENSEZ AU COMPOST

Cela vous permet de réduire considérablement le volume de vos déchets organiques tout en obtenant sans frais un fertilisant naturel pour vos plantations. Plus d'infos en téléchargeant notre guide de la réduction des déchets sur grandparisgrandest.fr

0 800 50 49 36 Service & appel gratuits grandparisgrandest.fr

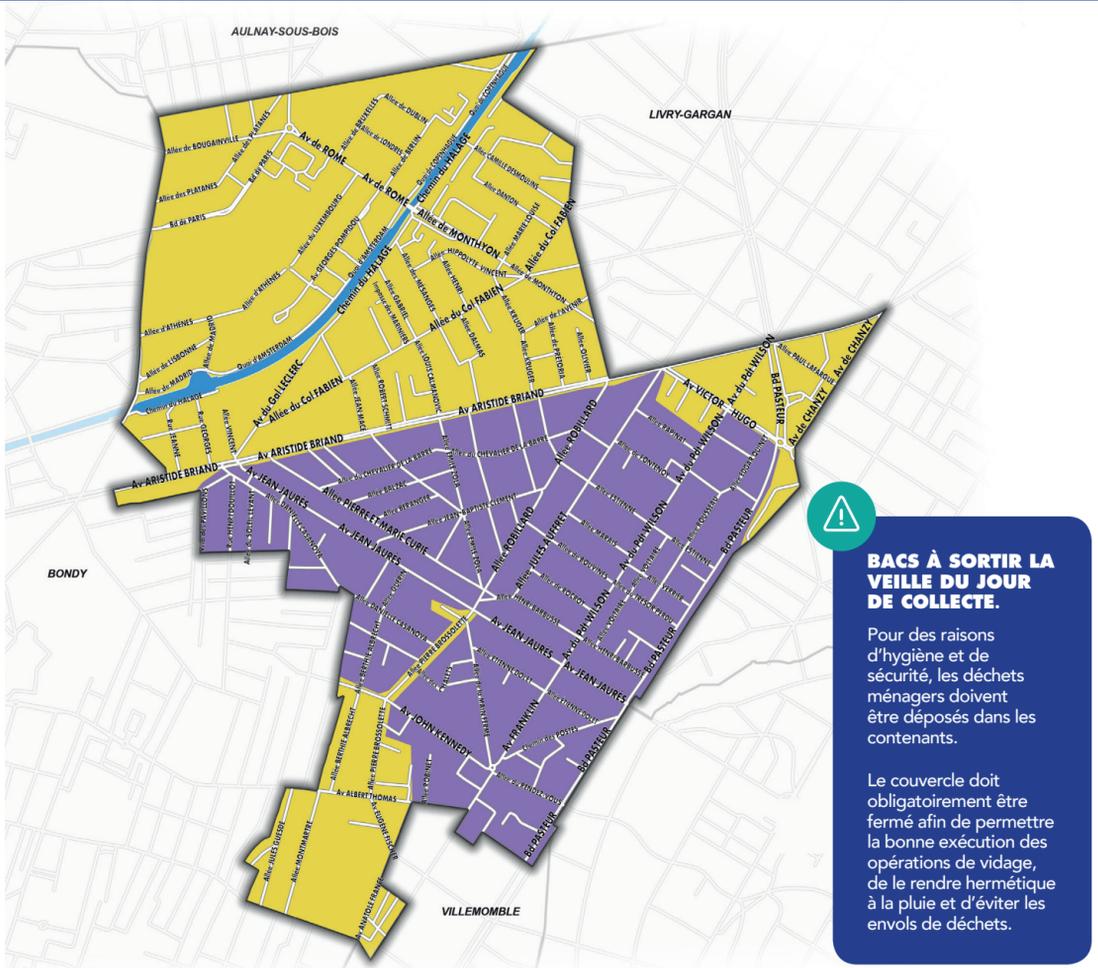
7 DÉCHÈTERIES GRATUITES OUVERTES À TOUS

(SAUF GOURNAY-SUR-MARNE ET MONTFERMEIL, INTÉGRÉES AU RÉSEAU DU SIETREM)



JE REPÈRE MON SECTEUR POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS

(ORDURES MÉNAGÈRES, EMBALLAGES ET PAPIERS, DÉCHETS VÉGÉTAUX)



ORDURES MÉNAGÈRES

- SECTEUR 1 LUNDI - VENDREDI
- SECTEUR 2 MARDI - SAMEDI

EMBALLAGES ET PAPIERS

- SECTEUR 1 MERCREDI
- SECTEUR 2 JEUDI

DÉCHETS VÉGÉTAUX

- SECTEUR 1 MERCREDI DE MI MARS À MI DÉCEMBRE
- SECTEUR 2 JEUDI DE MI MARS À MI DÉCEMBRE



BACS À SORTIR LA VEILLE DU JOUR DE COLLECTE.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les déchets ménagers doivent être déposés dans les contenants.

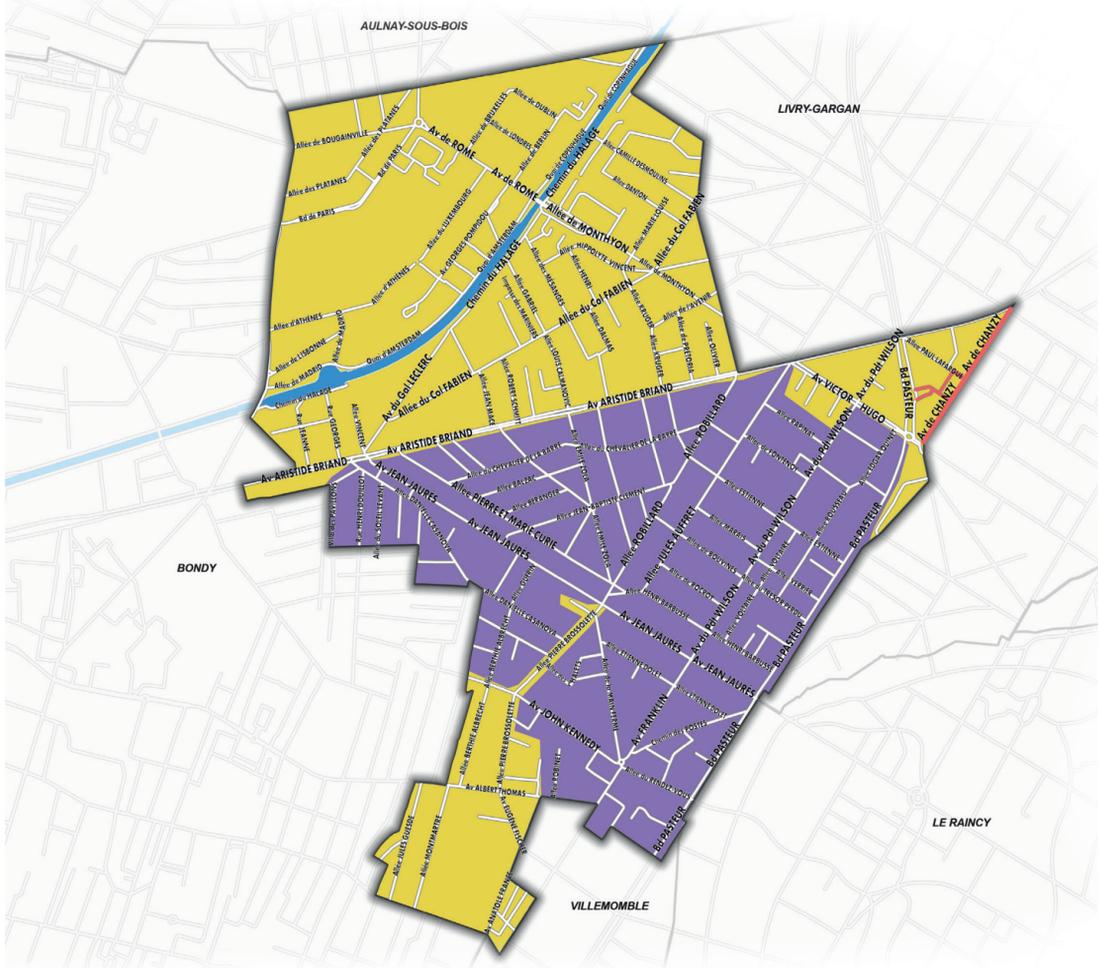
Le couvercle doit obligatoirement être fermé afin de permettre la bonne exécution des opérations de vidage, de le rendre hermétique à la pluie et d'éviter les envois de déchets.

JE REPÈRE MON SECTEUR POUR LA COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

LES JOURS DE COLLECTE

OBJETS ENCOMBRANTS

- SECTEUR 1 2^{ÈME} MARDI DU MOIS
- SECTEUR 2 4^{ÈME} MARDI DU MOIS
- RUES EN ROUGE 2^{ÈME} LUNDI DU MOIS SE RÉFÉRER AU CALENDRIER DES JOURS DE COLLECTE



À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

- PRODUITS DANGEREUX POUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT (POTS DE PEINTURES, HUILES, BATTERIES, ETC)
- DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)
- GRAVATS, BRANCHES, SOUCHES



CALENDRIER DE MES JOURS DE COLLECTE

SECTEUR 1

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Lu Ma Me Je Ve Sa Di	Lu Ma Me Je Ve Sa Di	Lu Ma Me Je Ve Sa Di	Lu Ma Me Je Ve Sa Di	Lu Ma Me Je Ve Sa Di	Lu Ma Me Je Ve Sa Di	Lu Ma Me Je Ve Sa Di	Lu Ma Me Je Ve Sa Di	Lu Ma Me Je Ve Sa Di	Lu Ma Me Je Ve Sa Di	Lu Ma Me Je Ve Sa Di	Lu Ma Me Je Ve Sa Di
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

SECTEUR 2

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Lu Ma Me Je Ve Sa Di	Lu Ma Me Je Ve Sa Di	Lu Ma Me Je Ve Sa Di	Lu Ma Me Je Ve Sa Di	Lu Ma Me Je Ve Sa Di	Lu Ma Me Je Ve Sa Di	Lu Ma Me Je Ve Sa Di	Lu Ma Me Je Ve Sa Di	Lu Ma Me Je Ve Sa Di	Lu Ma Me Je Ve Sa Di	Lu Ma Me Je Ve Sa Di	Lu Ma Me Je Ve Sa Di
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

- DÉCHETS VÉGÉTAUX
- OBJETS ENCOMBRANTS
- EMBALLAGES ET PAPIERS
- ORDURES MÉNAGÈRES
- RUES EN ROUGE OBJETS ENCOMBRANTS

TOUT DÉPÔT EN DEHORS DE CE CALENDRIER EST CONSIDÉRÉ COMME UN DÉPÔT SAUVAGE. POUR RAPPEL, IL EST INTERDIT DE JETER OU D'ABANDONNER SES DÉCHETS DANS LA RUE AINSI QUE DE DÉPOSER SES DÉCHETS SUR LA VOIE PUBLIQUE SANS SE CONFORMER AUX RÈGLES DE COLLECTE SOUS PEINE D'AMENDE.